



**FINANCER & ACCOMPAGNER
LE DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES**

Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

L'accompagnement des entreprises et des établissements adhérents sur les problématiques emploi-formation se trouve au cœur des missions de l'opérateur de compétences des Entreprises de Proximité.

Son objectif est double : dynamiser l'accès à la formation et la montée en compétences des salariés et favoriser une intégration réussie des nouveaux collaborateurs et des jeunes en alternance.

L'opérateur de compétences (OPCO) des Entreprises de Proximité a été agréé sur les bases de l'accord constitutif signé par les organisations interprofessionnelles d'employeurs U2P et CPME et les cinq confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

Missions



Apporter un appui technique aux branches adhérentes

- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
- Création des certifications professionnelles
- Définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance



Assurer un service de proximité pour les TPE-PME de moins de 50 salariés

- Pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- Pour améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle, notamment par son financement dans le cadre du plan de développement de compétences



Financer des dispositifs d'alternance

Selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches professionnelles.

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Promotion ou reconversion par alternance - « Pro-A »

Nos adhérents



- **54** branches professionnelles
- **402 000** entreprises adhérentes
- **3,5 millions** de salariés couverts

Notre action sur l'apprentissage



110 000 contrats d'apprentissage financés.

Un accompagnement au plus près des besoins des branches et des entreprises adhérentes

Une offre de services adaptée à vos besoins

Nous vous proposons une gamme complète de solutions adaptées à toutes vos attentes. Que vous soyez entreprise, branche professionnelle ou un individu, nous avons

conçu différents niveaux d'accompagnement allant de l'information sur les dispositifs de formation jusqu'à la construction de projets sur-mesure.

1

Les essentiels

Pour répondre à vos attentes en matière de questions sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

2

Les diagnostics

Des outils et un accompagnement dédiés pour analyser vos besoins, faciliter la prise de décision et favoriser la mise en œuvre d'une offre sur-mesure.

3

Le sur-mesure

Pour répondre à vos attentes spécifiques, en matière d'évolution et de développement des compétences liés aux mutations économiques et technologiques.

Des services en ligne



Accédez à tous vos outils dématérialisés pour :

- Déclarer et payer vos contributions Formation professionnelle et Alternance
- Réaliser vos demandes de prise en charge
- Accéder à un large choix de formations

Une plateforme téléphonique



Les téléconseillers de l'OPCO des Entreprises de Proximité sont à l'écoute des entreprises, des établissements et des salariés afin de les aider dans leurs démarches de formation.

0 970 838 837

L'innovation pour agir sur la compétence



Dans des filières marquées par de profondes évolutions sociétales et technologiques, nos conseillers se mobilisent au quotidien au service des professionnels afin de leur apporter valeur ajoutée et capacité à anticiper l'évolution de leurs métiers.

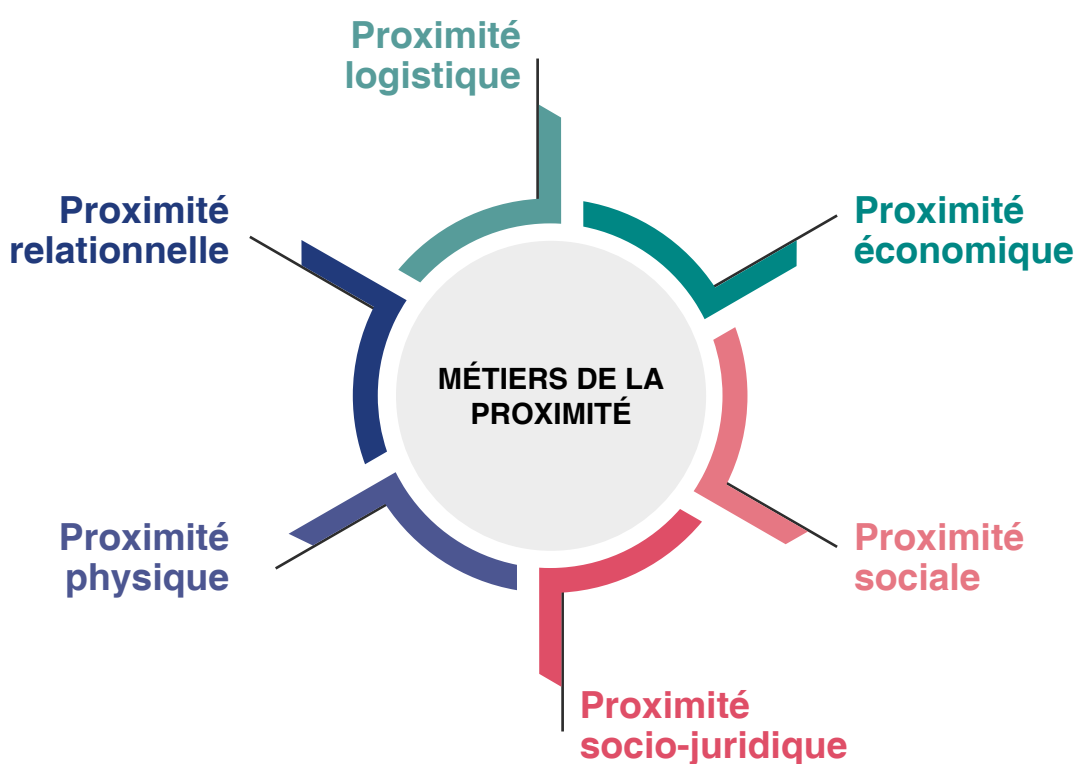
54 branches professionnelles et l'interprofessionnel nous ont choisis pour construire et relayer leur politique formation, emploi et alternance.

- Assainissement et maintenance industrielle - IDCC 2272
- Assistants maternels du particulier employeur - IDCC 2395
- Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et personnel salarié - non avocat - IDCC 2329
- Avocats salariés - IDCC 1850
- Boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerces de volailles et gibiers - IDCC 0992
- Boulangerie-pâtisserie (entreprises artisanales) - IDCC 0843
- Cabinets dentaires - IDCC 1619
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile - IDCC 1951
- Charcuterie de détail - IDCC 0953
- Coiffure et professions connexes - IDCC 2596
- Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles - IDCC 1483
- Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (détaillants et détaillants-fabricants) - IDCC 1286
- Détaillants en chaussures - IDCC 0733
- Entreprises d'architecture - IDCC 2332
- Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation - IDCC 1605
- Entreprises de logistique de communication écrite directe - IDCC 1611
- Entreprises privées de services à la personne - IDCC 3127
- Esthétique, cosmétique et enseignement technique et professionnel liés aux métiers - IDCC 3032
- Fleuristes, vente et services des animaux familiers - IDCC 1978
- Gardiens, concierges et employés d'immeubles - IDCC 1043
- Immobilier - IDCC 1527
- Imprimerie de labeur et Industries Graphiques - IDCC 0184
- Industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes - IDCC 0614
- Installation sans fabrication, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes - IDCC 1412
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers - IDCC 0959
- Librairie - IDCC 3013
- Maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes (SDLM) - IDCC 1404
- Mareyeurs-expéditeurs - IDCC 1589
- Miroiterie, transformation et négoce du verre - IDCC 1499
- Négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers - IDCC 1408
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques - IDCC 1982
- Notariat - IDCC 2205
- Offices des commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques - IDCC 2785
- Pâtisserie - IDCC 1267
- Personnel des administrateurs & mandataires judiciaires - IDCC 2706
- Personnel des cabinets d'avocats - IDCC 1000
- Personnel des cabinets médicaux - IDCC 1147
- Personnel des Greffes des tribunaux de commerce - IDCC 0240
- Personnel des huissiers de justice - IDCC 1921
- Personnel des prestataires de services du secteur tertiaire - IDCC 2098
- Personnel des structures associatives cynégétiques (chasse) - IDCC 2697
- Personnel salarié des agences de recherches privées - IDCC 2978
- Pharmacie d'officine - IDCC 1996
- Poissonnerie - IDCC 1504
- Pompes funèbres - IDCC 0759
- Promotion Immobilière - IDCC 1512
- Prothésistes dentaires et personnels des laboratoires de prothèse dentaire - IDCC 0993
- Remontées mécaniques et domaines skiables - IDCC 0454
- Répartition pharmaceutique - IDCC 1621
- Salariés du particulier employeur - IDCC 2111
- Sociétés d'expertises en matière d'évaluations industrielles et commerciales - IDCC 0915
- Taxis 4932Z - IDCC 2219
- Vétérinaires : personnel salarié des cabinets et cliniques vétérinaires - IDCC 1875
- Vétérinaires praticiens salariés - IDCC 2564

La proximité comme priorité

Les très petites et moyennes entreprises (TPME), les artisans, les petits commerces de proximité sont présents sur tout le territoire et constituent un tissu local avec une forte densité relationnelle et une haute visibilité sociale, aussi bien dans les centres-villes que dans les territoires ruraux. Ils contribuent à la vitalité économique des territoires.

Pour accompagner les métiers en tension (difficultés de recrutement, emplois saisonniers ou contrats courts, besoin de recours à l'apprentissage...), l'OPCO des Entreprises de Proximité apporte des réponses aux enjeux territoriaux avec la mise à disposition de moyens adaptés.



L'OPCO des Entreprises de Proximité
s'appuie sur un service de proximité organisé autour
de 104 implantations territoriales et plus de 1 100 salariés,
toujours au plus près du terrain !

